

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

M22- 0027528

157377

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 7258 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : RAÏSSI EL ARBI

Date de naissance : 01/01/1958

Adresse : LOT WAFFA N° 272 H DEROUA

Tél. : 0666816955 Total des frais engagés : 198,00 + 210,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



14 AVR. 2023

R. ACCUEIL

Z. AIT ALI

Date de consultation : 12/04/2023 Age :

Nom et prénom du malade : Raïssi el arbi

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : ADK prostate

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

à : DEROUA

Le : 13/04/2023

de l'adhérent(e) : RAÏSSI EL ARBI

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhession@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'identité et à caractère personnel.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
19/01/23	C		300,00	Dr BENMESSAOUD KHALIL Ghanda Oncology Oncologue - Médecin Trapeute 254 Bd. Général El Mouden, Ghanda Offices 2ème Etage N° 7 Tél. : 0522 23 01 13

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DE OUWENS Dierenartsen en Dierenartsen sement en Wetteren	12-11-23	198,-
PHARMACIE DE OUWENS Dierenartsen en Dierenartsen sement en Wetteren	12-11-23	161,-

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000

[Création, remont, adjonction]

ctionnel. Thérapeutique nécessaire à la profession

ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Ghandi Oncology
Oncologie médicale - Radiothérapie

Traitements et prise en charge des cancers - Dépistage - Prévention - Radiothérapie par modulation d'intensité IMRT - Radiothérapie stéréotaxique - Radiochirurgie - Hormonothérapie - Thérapie ciblée - Immunothérapie - Traitement de la

244 10225327
PHARMACE EL OUIMOUNA
Déserte
22 53 27

Docteur BENMESSAOUD Kenza
الدكتورة بنمسعود كنزة
Oncologue - Radiothérapeute

PPV 6BDH70
PER 18/27
LOT L4241



12 avril 2023

Mr. RAISSI EL ARBI

25.0002



1/ TRAMAL 50 MG GELULE

1GELX2/J

2 BOITES

60,70 XL

2/ TRAMAL LP 100MG

1CPX2/J

2 BOITES

23.30



3/ EFFIPRED 5 MG COMPRIME EFFERVE

1CP/J EN CONTINU

210, 60



PPV:25DH00
PER:09/27
LOT:L3346

PPV:25DH00
PER:09/27
LOT:L3346

PPV 6BDH70
PER 18/27
LOT L4241

EFFIPRED® 5 mg

PPU 23DH00
EXP 11/2025
LOT 29038 1





Ghandi Oncology
Oncologie médicale - Radiothérapie

Docteur BENMESSAOUD Kenza
الدكتورة بنمسعود كنزة
Oncologue - Radiothérapeute

Traitements et prise en charge des cancers - Dépistage - Prévention - Radiothérapie conformationnelle 3D - Radiothérapie par modulation d'intensité IMRT - Radiothérapie stéréotaxique - Radiochirurgie - Curiethérapie - Chimiothérapie - Hormonothérapie - Thérapie ciblée - Immunothérapie - Traitement de la douleur - Soins palliatifs

12 avril 2023

Mr. RAISSI EL ARBI

NOCICEPTOL

1 APPL/J



LOT

PVC: 198.00 DH



C185
2025-01

CNK 3259-850



REV. 2020/01/01